



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/494

Rapport annuel d'activité et compte administratif - Syndicat Intercommunal du Centre Nautique Intercommunal de Lyon Saint-Fons Vénissieux (CNI) - Exercice 2019

Direction Générale des Services

Direction des Finances

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 JANVIER 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 9 FEVRIER 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/494 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE ET COMPTE ADMINISTRATIF - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL DE LYON SAINT-FONS VENISSIEUX (CNI) - EXERCICE 2019 (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 janvier 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales dispose dans son alinéa 1 que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut- être entendu, à sa demande, par le Conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, la Ville a été destinataire du rapport d'activité et du compte administratif 2019 du Syndicat intercommunal du Centre nautique de Lyon, Saint Fons, Vénissieux. Jusqu'au renouvellement des assemblées délibérantes à l'occasion des élections municipales de 2020, la Ville de Lyon était représentée par Madame Nicole GAY, titulaire, Messieurs Karim MATARFI et Michel RITTER, titulaires et Messieurs Abdel ACHACHE et Yann CUCHERAT, suppléants.

Par délibération n° 2020-50 du 30 juillet 2020, le Conseil municipal a désigné Monsieur Olivier BERZANE et Mesdames Julie NUBLAT-FAURE et Béatrice DE MONTILLE en tant que représentants titulaires, et Madame Victoire GOUST et Monsieur Patrick ODIARD en tant que représentants suppléants pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité syndical du Syndicat intercommunal du Centre nautique de Lyon, Saint Fons, Vénissieux.

Monsieur Olivier BERZANE est élu, par délibération n° 2020-08-24 du Comité syndical du 24 août 2020, 1^{er} Vice-Président du syndicat.

L'arrêté n° 2014 087 006 du 28 mars 2014 prévoit dans son article 4 :

Les communes membres du syndicat participent aux dépenses de fonctionnement et d'investissement de celui-ci selon la répartition suivante :

	Répartition des contributions
Vénissieux	45,00%

	Répartition des contributions
Lyon	35,00%
Saint Fons	20,00%
Total	100,00%

La contribution des villes au fonctionnement du syndicat est une contribution fiscalisée qui se répartit chaque année selon cette clé de répartition ; elle est fixée au budget de l'établissement à hauteur de 647 500 € pour la Ville de Lyon et est inchangée depuis 2015.

I. Compte administratif 2019

Le tableau ci-dessous présente les grands chiffres du compte administratif du syndicat constatés pour les exercices 2018 et 2019, et leurs évolutions entre ces deux derniers :

	2018	2019	évolution
Recettes de gestion (A)	2 953 785,95	2 856 044,99	-3,3%
<i>Dont Produit des services</i>	<i>898 100,12</i>	<i>871 118,39</i>	<i>-3,0%</i>
<i>Dont contribution fiscalisée</i>	<i>1 869 710,62</i>	<i>1 873 906,06</i>	<i>0,2%</i>
Dépenses de gestion (B)	2 379 102,55	2 482 090,57	4,3%
Epargne de gestion C=A-B	574 683,40	373 954,42	-34,9%
Produits financiers (D)	-	-	
Charges financières (E)	36 840,95	195 327,56	430,2%
Résultat financier F=D-E	- 36 840,95	-195 327,56	430,2%
Epargne brute G= C-F	537 842,45	178 626,86	-66,8%
Remboursement du capital (H)	356 582,53	369 230,77	3,5%
Epargne nette I=G-H	181 259,92	-190 603,91	-205,2%
Dépenses d'équipement (J)	58 587,88	203 494,83	247,3%
Recettes d'investissement (K)	194 394,00	219 794,55	13,1%
Dépenses de fonctionnement exceptionnelles (L)	251 544,00	1 951,00	-99,2%
Recettes de fonctionnement exceptionnelles (M)	18 111,05	15 170,97	-16,2%
Résultats des années précédentes (N)	965 046,15	1 048 679,24	8,7%
Résultat de l'année O=I-J+K-L+M	83 633,09	-161 084,22	-292,6%
Résultat Global P= N+O	1 048 679,24	887 595,02	-15,4%
Encours de dette au 31/12 (Q)	2 255 593,39	1 886 362,63	-16,4%
Capacité de désendettement R= Q/G	4,19	10,56	151,8%

Les recettes de gestion ont connu une diminution de 3,3% entre 2018 et 2019, du fait d'une baisse du produit des services due à des conditions météorologiques exceptionnelles en 2018 ayant favorisé une forte fréquentation journalière de l'établissement. Concomitamment à cela, les dépenses ont connu une augmentation de 4,3% en lien avec la hausse des dépenses liées à l'entretien et la maintenance du bâtiment.

La dynamique des dépenses de gestion étant supérieure à celle des recettes, l'épargne de gestion est en replie en 2019. Cette baisse de l'épargne se constate également, et de manière encore plus marquée, sur l'épargne brute qui est égale à la différence entre l'épargne de gestion et le résultat financier. Ce dernier, intègre une forte progression des charges financières au compte administratif 2019, liée à une régularisation d'écriture comptable, équilibrée entre les sections, souhaitée par la Trésorerie du syndicat.

La diminution de l'épargne brute entraîne un rebond exceptionnel de la capacité de désendettement malgré la baisse significative de l'encours de dette. Elle induit également un passage en territoire négatif de l'épargne nette signifiant qu'une partie du remboursement en capital est assumée par la section d'investissement.

Le fait que les dépenses d'investissement enregistrent en 2019 une augmentation supérieure à celle des recettes, aboutit, en lien avec l'épargne nette négative, à un résultat 2019 négatif ; le syndicat finance ainsi les travaux opérés sur son parc par une consommation partielle du fonds de roulement issu des exercices antérieurs.

II. Faits marquants 2019

Le syndicat n'a réalisé aucune augmentation de ses tarifs ou de la contribution communale depuis 2015.

Il a connu 331 jours d'ouverture permettant ainsi l'accueil de 7 200 élèves (4 300 primaires, 2338 collégiens, 550 lycéens) et 246 124 usagers.

III. Perspectives 2020

Les perspectives 2020 rédigées par le syndicat ont été faites avant la crise sanitaire et s'articulaient autour des 3 axes suivant :

- Pas d'augmentation de la contribution des communes et pas d'augmentation des tarifs,
- Continuité de la politique et des projets dédiés et engagés sur ce mandat,
- Investissement permettant :
 - le renouvellement du matériel pédagogique ;
 - l'achat de matériel technique ;
 - des projets sur les espaces extérieurs : mise en place de points d'ombre, étude d'un projet paysager global ;
 - la rénovation de la pataugeoire intérieure ;
 - la sonorisation de l'équipement ;
 - des travaux sur le mur mobile ;
 - le réaménagement de l'accueil et d'un bureau.

Le fonds de roulement de la structure permettra d'absorber les impacts de la crise sanitaire, pour l'année 2020.

Vu l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales ;

Oui l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

La Ville de Lyon prend acte de la transmission du rapport d'activité et du compte administratif 2019 du Syndicat Intercommunal du Centre nautique de Lyon, Saint Fons, Vénissieux.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,

Grégory DOUCET